

Référendum populaire contre la non-application de l'article 121a de la Constitution par le Parlement

Nos députés violent de manière flagrante l'article 121a de la Constitution fédérale.

Celle-ci dispose que:

«La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.»

Le peuple en a décidé ainsi le 9 février 2014. Depuis, l'article 121a figure dans la Constitution fédérale. Par sa décision du 16 décembre 2016 de ne pas mettre en œuvre cet article, le Parlement a ostensiblement enfreint notre loi fondamentale, la Constitution fédérale, bafouant la volonté du peuple et scellant la fin de la démocratie directe.

Ce référendum a pour but:

- d'assurer le respect de la Constitution fédérale;
- d'empêcher la dénaturation grossière de l'article 121a, pour en faire une disposition bureaucratique relative au chômage;
- de libérer la voie pour une mise en œuvre fidèle à la Constitution;
- d'empêcher une insurrection populaire en permettant une votation.

Signez immédiatement ceci si vous refusez d'accepter la violation de la Constitution par le Conseil fédéral et le Parlement du 16 décembre 2016!



Référendum contre la modification du 16 décembre 2016 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes). Publiée dans la Feuille fédérale le 28 décembre 2016.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 16 décembre 2016 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Merci d'utiliser impérativement un formulaire distinct pour chaque commune ! Ne pas mélanger plusieurs communes!

Canton	NPA	Commune politique				
N°	Nom <small>écriture de sa propre main et si possible en majuscules.</small>	Prénoms	Date de naissance <small>(jj/mm/aa)</small>	Adresse du domicile <small>(rue et numéro)</small>	Signature autographe	Contrôle <small>(ne rien inscrire)</small>
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Expiration du délai référendaire: 7 avril 2017

La liste est à renvoyer remplie intégralement ou en partie **avant le 2 avril 2017** à «Bürgerbewegung.CH», (Mouvement citoyen.CH), Case postale 7701, 6302 Zoug, qui se chargera de l'attestation de la qualité d'électeur (ci-dessous). L'auteur de ce référendum est Willi Vollenweider, Grand Conseil (sans parti), 6300 Zoug.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.
Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation:

Lieu:	Signature autographe:	Sceau
Date:	Fonction officielle	

La Suisse d'abord!



Stress lié à la densité ou qualité de vie?

En courtisant l'UE au lieu d'imposer la volonté du peuple, le Conseil fédéral et le Parlement anéantissent le vote du 9 février 2014: **l'immigration de masse, représentant près de 70 000 à 90 000 étrangers chaque année, se poursuit de manière effrénée.** Cela signifie que l'augmentation de la population nécessite environ 34 500 logements, 42 000 voitures, 194 000 000 kilomètres-passager de voies ferrées, 500 enseignants, 75 écoles et jardins d'enfants, 165 médecins, 600 infirmières et infirmiers, 3 hôpitaux ainsi qu'un tribunal de district et une prison supplémentaires **par an.**

Figés par la peur comme le lapin face au serpent!

L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE est entré en vigueur en 2002 (à la suite d'une votation populaire).

L'article 121a de la Constitution est incompatible avec cet accord.

Ce problème tient au seul fait que «Berne» **crain**t la résiliation des autres six «Accords bilatéraux I» par l'UE en cas de non-respect de la liberté de circulation. Ces accords concernent les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, les transports aériens et la recherche. **Cependant: c'est surtout l'UE qui en profite!** Il est donc fortement improbable que celle-ci jette le bébé avec l'eau du bain!

Le véritable fondement est l'accord de libre-échange de 1972, qui garantit à la Suisse l'accès à l'UE en franchise de droits!

Ce fait est contredit par le mensonge notoire, également proféré au sein du Palais fédéral, selon lequel notre commerce avec l'UE serait fondé sur les «Accords bilatéraux I»! **Nous nous portions déjà bien, longtemps avant ces accords, qui ne nous ont apporté aucune prospérité supplémentaire!** En revanche et pour ne citer qu'un exemple, l'UE dépend fortement de notre tunnel du Saint-Gothard!

La Suisse d'abord! Arrêtons de ramper devant l'UE!

Nous ne sommes pas de misérables quémailleurs, mais un État souverain et un partenaire sur un pied d'égalité!

Le présent référendum est financé par des capitaux privés.

Compte réservé aux dons: Postfinance 61-411387-9, IBAN: CH84 0900 0000 6141 1387 9

D'autres listes de signatures peuvent être commandées sur www.buergerbewegung.ch.

Adresse postale: «Bürgerbewegung.CH», Case postale 7701, 6302 Zoug. info@buergerbewegung.ch

Plier ici (NE PAS déchirer!), fermer avec un ruban adhésif, affranchir et glisser dans la boîte aux lettres la plus proche.

Merci de m'envoyer plus de listes de signatures.

Nombre souhaité: _____

J'aimerais faire partie du comité de référendum élargi et consens à ce que mon nom, mon prénom et mon lieu de résidence soient publiés sur le site web. Sans obligations complémentaires et révocable à tout moment.

J'aimerais soutenir financièrement le référendum. Merci de m'envoyer un bulletin de versement.

Postfinance 61-411387-9

IBAN:CH84 0900 0000 6141 1387 9 BIC: POFICHBEXX

Nom/prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

E-mail: _____

Important:

**Merci d'utiliser un formulaire distinct pour chaque commune !
Ne surtout pas mélanger les électeurs de plusieurs communes
sur la même feuille de signatures!**

**Télécharger ou commander les formulaires supplémentaires
sur www.buergerbewegung.ch.**

Merci
d'affranchir!

Bürgerbewegung.CH
Action «La Suisse d'abord!»
Case postale 7701
6302 Zoug